



Interventions

Les assistants sociaux interviennent sur demande :

- > du patient
- > de la famille ou de l'entourage (ami, voisin, ...)
- > du personnel hospitalier (médecins, infirmiers, kinés, ...)
- > d'un service extérieur (CPAS, services d'aides à domicile, ...)



Contacts

Bernadette Devillet
063/23.16.90

Sophie Lefèvre
063/23.13.72

Célia Mazzarini
063/23.16.55

Vincent Raizer
063/23.16.65



Le service social



Cliniques Sud Luxembourg
Clinique Saint-Joseph
Rue des Déportés 137
6700 Arlon



Le service social

- > Le service social de l'hôpital d'Arlon est à votre disposition pour toutes demandes d'aides d'ordre administratif, juridique ou encore financière. Il est également à votre écoute pour toutes autres problématiques rencontrées au cours de votre hospitalisation.
- > Il travaille en interdisciplinarité avec les autres professionnels de l'hôpital et collabore avec les services extérieurs (si nécessaire) en vue d'avoir une vision globale sur votre situation et vous offrir un accompagnement de qualité.
- > Le service social intervient à votre demande si vous êtes hospitalisé, en consultations ou à l'hôpital de jour.
- > Le travailleur social vous accompagne tout en garantissant le respect du secret professionnel, de vos valeurs, vos normes et votre culture.
- > Il essaye de répondre aux mieux à toutes vos demandes tout en respectant votre intégrité. De plus, il veille tout particulièrement à ce que votre sortie d'hospitalisation se déroule de la manière la plus positive pour tous.
- > Organiser les retours à domicile en proposant au patient et à sa famille des aides adaptées
- > Informer ou aider à rechercher une structure d'accueil temporaire ou définitive qui correspond à l'état de santé du patient. (Maison de repos ou maison de repos et de soins, séjours en convalescence, séjours en revalidation, cours séjours en maison de repos, ...)
- > Accompagner, écouter et soutenir le patient et son entourage tout au long de son hospitalisation
- > Aider le patient dans ses démarches administratives (mutuelles, CPAS, incapacité de travail, ...)
- > Informer au mieux le patient et sa famille sur l'existence des services d'aides ou des avantages sociaux qu'ils pourraient bénéficier